

Les Brèves du conseil municipal du 08 février 2024

Le conseil municipal, réuni en date du 08 février 2024 à la mairie, a délibéré. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises.

Population légale de Volgelsheim au 1^{er} janvier 2024 : 2 731 habitants

1) Définition des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Energies Renouvelables

Le conseil municipal a retenu des zones sur la commune au titre des Zones d'Accélération de production d'Energies Renouvelables (photovoltaïque sur toitures et sur parkings, méthanisation et géothermie peu profonde). Ces zones n'ont pas fait l'objet de remarques durant la consultation du public.

2) Salle des fêtes : modifications du règlement et des tarifs de location

Des corrections ont été apportées au règlement de la salle des fêtes. Les tarifs de location de la salle ont été réévalués en cette période d'inflation et d'augmentation des coûts de chauffage et d'électricité. Les tarifs de location du matériel et de la vaisselle ont eux aussi été mis à jour.

Les tarifs des salles, applicables à partir du 1^{er} mars 2024, sont les suivants :

ASSOCIATIONS, FAMILLES ET SOCIETES DE VOLGELSHEIM				
	Tarif week-end	Tarif semaine		Tarif 24 h (de 8h à 8h) ou jour férié
	(du vendredi 14h au lundi 10h)	Journée (de 8h à 18h)	Soirée (à partir de 18h)	
Grande Salle	224 €	112 €	112 €	168 €
Petite Salle	90 €	66 €	66 €	99 €
Cuisine	84 €	46 €	46 €	69 €
Bar (à louer avec la cuisine ou une salle)	61 €	60 €	60 €	90 €
Salle de Réunion		56 €	56 €	84 €
Frais fixes (dus pour toute location) :	30 €	15 €	15 €	15 €

3) Mise à disposition des locaux de la gare : nouvelle convention avec le CFTR

Dans le bail entre la commune et le Chemin de Fer Touristique du Rhin, les locaux de la gare ainsi qu'un appartement situé à l'étage sont mis gracieusement à disposition de l'association (l'appartement, pour un de leur membre en échange de menus travaux d'entretien des espaces verts). Aujourd'hui, la présence d'un membre de l'association sur place n'est plus forcément nécessaire. Compte tenu du fait que le logement nécessite d'importants travaux d'isolation, les conseillers ont décidé de dénoncer le bail afin d'y exclure l'appartement. Ce dernier sera rénové et isolé pour ensuite être loué à un tiers. Une nouvelle convention sera passée avec le CFTR.

4) Chasse 2024-2033

Le lot n°2 de chasse de 204.9848 ha a été attribué par adjudication au locataire sortant, M. Freyburger, pour un loyer annuel de 600 € dans le cadre du bail 2024-2033.

5) Contrôle portes et portails automatiques : résultats de la consultation

Les portes et portails automatiques ou semi-automatiques nécessitent un contrôle tous les 6 ou 12 mois. Après consultation, le contrat sera reconduit avec la société Automatismes Maintenance pour un montant annuel de 3 276 € TTC sur une période de 4 ans.

6) Achat de garnitures de fêtes

La commune possède actuellement 50 garnitures de fêtes mais elles s'avèrent insuffisantes quand des manifestations publiques comme la fête de la musique et du 12 juillet sont organisées. Le conseil a décidé d'acquérir 2 sets de 10 garnitures de fêtes soit 20 tables et 40 bancs auprès de MobeventPRO pour un montant de 4398 € TTC. Pour rappel, ces garnitures peuvent être louées par les habitants au prix de 1 € le set d'une table et 2 bancs (avec un minimum de 15 € de facturation) ; Les demandes doivent être faites en mairie au minimum un mois avant la date de la manifestation.

7) Luminaire : abaissement de l'intensité des leds dans certains quartiers

Le programme d'abaissement de l'intensité des luminaires à leds pour économie d'énergie a commencé dans certains quartiers depuis le 22 janvier dernier. Les luminaires fonctionnent à 100 % au démarrage, puis sont abaissés de 80% de 23h00 à 5h00. Les quartiers concernés sont : rue du Muguet et lotissement Europe - lotissement les Sorbiers - rue des Villas - rue Georges Cuvier - chemin des Écoliers - lotissement La Peupleraie - lotissement les Pruniers - rue de l'Orme - lotissement Lange Zuege - lotissement les Bouleaux - rue des Provinces et la rue des Vergers.

8) Déclaration des forages domestiques

Un ouvrage de prélèvement d'eau souterrain à usage domestique, par exemple un puit d'arrosage du jardin ou un forage pour une pompe à chaleur eau/eau, **doit obligatoirement être déclaré** au moins un mois avant le début des travaux.

Depuis le 1^{er} février 2024, la déclaration ou la régularisation d'un forage doit se faire par l'entreprise de forage ou le propriétaire sur le site DUPLOS : <https://duplos.developpement-durable.gouv.fr>.

9) Vente aux enchères des lots de bois coupés

La coupe des arbres malades sur une parcelle longeant la RD 52 a été effectuée par une société d'élagage du 31 janvier au 02 février 2024. Compte tenu de la quantité par tas et du mélange d'essences des arbres, le tarif de vente des lots a été abaissé à 30 € le stère avec une mise à prix minimum de 300 €. La vente aux enchères aura lieu à l'automne.

10) Bilan de la politique foncière 2023

La commune a acheté un terrain à l'euro symbolique à SOVIA pour la voirie du lotissement Les Energies 2. Un terrain d'une surface de 4.94 ares a été vendu au prix de 79 040 € en 2023 pour la construction d'un cabinet médical.

11) Bilan des indemnités d'assurances 2023

En 2023, 12 sinistres ont été déclarés à l'assurance GROUPAMA. Sur le coût total de 30 200.38 € de réparation ou remplacement, le remboursement est de 26 847.78 €. Il reste donc une charge résiduelle pour la commune de 3 352.60 €.

A noter dans vos agendas



DATE	MANIFESTATION	LIEU
Vendredi 15, Samedi 16 mars à 20h30 et Dimanche 17 mars à 17h	Pièce de théâtre « Cendrillon » de Joël POMMERAT par la troupe « Les Juste à Temps »	Salle des fêtes
Vendredi 29 mars 2024	Les défis de Pâques (parcours sur le thème des 5 sens)	Départ COSEC